

Commentaire sur la constitution de 1958 : une aide svp

Par **MIKOU**, le 10/03/2017 à 16:21

Bonjour

J'ai un commentaire de texte sur l'article 21 de la constitution.

Article 21. : Le premier ministre dirige l'action gouvernementale. Il est responsable de La Défense nationale. Il assure l'exécution des lois , sous réserve des dispositions de l'art 13 , il exerce le pouvoir réglementaire et nomme aux emplois civils et militaires. Il peut déléguer certains de ses pouvoirs aux ministres etc.....

Une ébauche de mon commentaire de texte :

Début d'introduction : Aux termes de Jean. P. Raffarin " Le premier ministre est le chef d'orchestre " En effet , Jean Pierre Raffarin confirme l'idée que la constitution de 1958 au vu de l'article 21 confère au chef du gouvernement des prérogatives dans les domaines : de l'exécutif , réglementaire , législatif etc..

Ma problématique : le premier ministre dirige t-il vraiment l'action gouvernementale au vu de l'article 21 de la constitution de 1958 au sein de la V ème république ?

I. Le premier ministre , un rôle de coordination des ministres par son action gouvernementale

A. Dès prérogatives ministérielles par son action en tant que chef d'administration et chef du gouvernement

B. Un pouvoir délégué et de suppléance du président dans l'exercice du pouvoir réglementaire

II. Je ne sais pas quoi mettre dans mon plan. Je voulais mettre le rôle de premier ministre en fonction d'une période de fait majoritaire ou de cohabitation.

Sur son rôle remis en cause par une commission (La suppression du poste de premier ministre)

Merci pour votre aide , j'aimerais avoir des pistes de votre part. Merci d'avance et bonne soirée :)

Par **Roulier**, le **13/03/2017** à **01:07**

J'ai presque que le même article sur toi mais c'est sur l'article 20 de la constitution de 1958, je dois le rendre mardi. Besoin d'aide svp c'est urgent

Par **Xdrv**, le **13/03/2017** à **01:59**

Bonjour Mikou,

Dans un commentaire de texte votre plan vous est imposé par le texte lui-même. Lorsqu'il y a deux alinéas, vous devez faire I. alinéa 1 et II. alinéa 2.

Si l'on découpe le texte, on remarque deux fonctions qui sont découpées. Le texte commence par énoncer les devoirs et obligations du premier ministre avant de poursuivre sur tout ce qu'il peut faire. Ainsi je pense qu'il est judicieux de faire I. Fonction 1 ; II. Fonction 2.

Fonction 1 :

[citation]Le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement. Il est responsable de la Défense nationale. Il assure l'exécution des lois. Sous réserve des dispositions de l'article 13, il exerce le pouvoir réglementaire et nomme aux emplois civils et militaires.[/citation]

Ce sont ses obligations, il fait ça un point c'est tout.

Fonction 2 :

[citation]Il peut déléguer certains de ses pouvoirs aux ministres.

Il supplée, le cas échéant, le Président de la République dans la présidence des conseils et comités prévus à l'article 15.

Il peut, à titre exceptionnel, le suppléer pour la présidence d'un Conseil des ministres en vertu d'une délégation expresse et pour un ordre du jour déterminé.[/citation]

Je ne sais pas si vous aviez remarqué mais ici tout est au conditionnel. Il peut, le cas échéant, à titre exceptionnel. Cela montre qu'il peut dépasser son pouvoir propre dans certains cas.

Je vous invite à travailler sur cette séparation là :)

Par **RachelC**, le **13/03/2017** à **08:17**

Bonjour,

Merci à Marcu13 pour sa réponse très complète.

Roullier je vous invite à créer votre propre sujet et à démontrer un travail préalable, merci.

Par **MIKOU**, le **13/03/2017** à **13:59**

Bonjour

Merci à vous marcu13 , j'ai pu voir de mes erreurs , je suis allée trop dans la dissertation. Vos explications m'ont beaucoup aidé. J'ai pu organiser mon plan et ma problématique d'une autre manière suivant l'article 21.

Merci encore pour votre aide :)

Bonne journée à vous